

V I L L E D E  
G E N È V E



LÉGISLATURE 2011-2015  
DÉLIBÉRATION PR-848 II  
SÉANCE DU 1<sup>er</sup> NOVEMBRE 2011

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

par 39 oui contre 20 non et 9 abstentions

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 406 000 francs destiné à la création d'un restaurant scolaire (réfectoire et office de remise en température) dans l'école des Vollandes, située au 35, rue du Nant, 1207 Genève, parcelle N° 2351, feuille N° 16/20 de la commune de Genève, section Eaux-Vives.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 406 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2012 à 2021.

---

Certifié conforme:

Le Secrétaire:

Julien Cart

La Présidente:

Alexandra Rys